

FICHE DE STAGE

Inventaires de ressources forestières (ligneuses/non ligneuses) d'intérêt pour les communautés à Trois-Sauts et préconisations en vue de leur gestion durable

Niveau du stage : Ingénieur, Master II ou équivalent

Durée : 6 mois

Résidence administrative : Trois-Sauts, commune de Camopi, Délégation Territoriale de l'Oyapock.

Mobilité dans les écarts de Trois-Sauts, à Camopi et sur le littoral.

1. Structure d'accueil

Nom : Parc amazonien de Guyane (Parc national)

Statut juridique : Etablissement public à caractère administratif

Adresse postale : 1 rue de la Canne à sucre, 97354 Rémire Montjoly (Guyane Française) ;

Tel : 05 94 29 12 52

2. Préambule

L'Etablissement public du Parc amazonien de Guyane (PAG) a pour mission de protéger la nature, de valoriser les cultures traditionnelles et d'impulser un développement économique et social local et durable sur un territoire s'étendant sur 3,4 millions d'hectares situé au centre et au sud de la Guyane. Créé en février 2007, le parc national est à la fois un haut lieu de la biodiversité et le cadre de vie de plus de 10 000 habitants : Amérindiens, Bushinengués, Créoles etc.

Les territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane comportent une zone cœur dont les objectifs doivent concourir à la préservation et à la protection des milieux naturels et une zone de libre adhésion dont les orientations doivent permettre de :

- Contribuer au développement des communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt, en prenant en compte leur mode de vie traditionnel ;
- Participer à un ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordres social, économique et culturel dans le cadre du projet de développement durable défini par la charte du parc national.

L'attente des populations en matière de réalisations concrètes sur leurs territoires de vie et d'amélioration du cadre et des conditions de vie est prégnante. En ce sens, l'adaptation de l'action publique est une préoccupation croissante dans un contexte de changements rapides de ces sociétés.

3. Contexte

Les besoins en constructions publiques augmentent à Trois-Sauts. De plus en plus d'institutions ou d'associations décident de s'implanter sur le territoire et ont besoin de locaux de bureaux ou de logements pour leurs missions, à minima ponctuellement. En parallèle, la population augmente avec un taux de variation démographique annuelle de +3,4% en 2021. Les besoins en bois d'œuvre pour la construction augmentent de fait.

La tendance observée dans l'habitat des particuliers est que la quasi exclusivité du marché de la construction est détenue par des travailleurs frontaliers informels voire en situation irrégulière qui scient et construisent à la demande d'habitants et dans des zones désignées par ceux-ci.

Face à un diagnostic similaire dressé à Camopi en 2017, un travail de cartographie participative et de prospection sur des ressources forestières de bois d'œuvre a été initié par le PAG à Camopi. Cette expérience présente une opportunité de retour d'expérience. Certains aspects opérationnels, méthodologiques et de montage de projet pourraient être dupliqués et/ou adaptés pour Trois-Sauts.

Le programme « Terra maka'andi », lancé par le PAG en 2019-2021 a ensuite fait émerger, à l'aide de méthodes participatives et intégrant largement les habitants et autorités coutumières, des enjeux prioritaires pour chaque bassin de vie. L'une des préoccupations principales concernait la raréfaction des ressources ligneuses et non ligneuses utilisées dans la fabrication d'objets artisanaux (arouman, « bois d'arc », « bois pagaies » ...etc).

4. Objectif du stage

La prospection et les inventaires en forêt nourrissent la connaissance et l'état des lieux des ressources utilisées par les communautés Wayampi de Trois-Sauts pour le bois d'œuvre et les essences dédiées à l'artisanat. Détenteurs d'une partie de cette connaissance, les Wayampis de Trois Sauts seront les principaux bénéficiaires des résultats de ce stage. La méthodologie utilisée permettra une implication régulière de leur part, via une appropriation de la démarche et une potentielle prise en main des perspectives. L'objectif général est ainsi le suivant :

Explorer avec les habitants des pistes de solution pour consolider les modes de gestion déjà en place. L'enjeu est que les autorités coutumières et les usagers légitimes des ZDUC¹ puissent se prémunir face à l'augmentation des besoins en bois d'œuvre pour la construction et face à la raréfaction des ressources utilisées dans l'artisanat.

5. Missions du stagiaire

1) Diagnostiquer les besoins et les pistes de solutions

- Analyse des travaux menés par le PAG sur le sujet (bibliographie, entretiens)
- Entretiens de terrain pour évaluer les besoins en bois et autres produits forestiers et préciser les pistes de solutions avec les habitants.

2) Collecter les données pour évaluer la faisabilité des pistes de solution

- Inventorier sur place les ressources d'intérêt exploitables (pour la construction et pour l'artisanat). Une équipe de prospecteurs forestiers ou de botanistes locaux travaillera en collaboration avec le stagiaire lors des phases de terrain. Le stagiaire sera chargé d'accompagner et coordonner l'équipe ;
- Synthétiser les expériences existantes se rapprochant des solutions les plus opportunes ayant émergé ;
- Suivre et faire le retour d'expérience des expérimentations de plantations de ressources non ligneuses pour la vannerie (Arouman) ;
- Mener des ateliers avec les habitants pour évaluer la faisabilité des solutions envisagées et leur adéquation aux besoins (co-construction et approche itérative).

3) Restituer et partager des solutions avec les habitants/chefs coutumiers

¹ Zone de droit d'usage collectif : dispositif foncier créé en 1987 par décret ministériel mis en place à l'attention des « communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt ». Certaines communautés bénéficiaires de ces dispositifs se sont vu accorder par arrêté préfectoral un "droit d'usage collectif pour la pratique de la chasse, de la pêche et, d'une manière générale, pour l'exercice de toute activité nécessaire à la subsistance de ces communautés ».

- Ateliers/restitutions collectives sur place et sur le littoral, rapport de stage

Pour chaque étape, une attention particulière sera apportée au travail d'équipe avec les chefs coutumiers locaux. L'échelle de gouvernance locale est en effet resserrée au niveau de chaque village (environ 9) constituant Trois-Sauts. Le stagiaire devra veiller à l'intégration de chaque village volontaire dans la réflexion pour respecter cette échelle de gouvernance locale.

6. Compétences/Profil

- Formation ingénieur dans les domaines de la gestion forestière, gestion environnementale des écosystèmes forestiers, du développement durable, de l'aménagement du territoire (avec une sensibilité aux sciences sociales)
- Capacité à conduire, mobiliser et fédérer autour d'un projet ;
- Animer des réunions et s'exprimer face à des publics variés, notamment en contexte d'interculturalité ;
- Coordonner une équipe de techniciens avec pédagogie et patience ;
- Grande adaptabilité et capacité à réagir en cas d'imprévu ;
- Sensibilité aux démarches territoriales, et à la prise en compte des pratiques des communautés traditionnelles dans les projets de développement local ;
- Autonomie, méthode et rigueur, esprit de synthèse et d'analyse, pratique du reporting
- Aptitude et disponibilité pour la vie en site isolé : déplacements fluviaux notamment, infrastructures rustiques et services irréguliers (internet, communication, électricité, eau) ;
- Ecoute, ouverture d'esprit, capacité à l'innovation.

7. Déroulement de la mission

Encadrement

L'étudiant·e sera accueilli·e et suivi·e pendant toute la durée du stage par le Service développement durable (SDD) au siège du PAG, sous l'encadrement direct de la chargée de mission filières bois et produits forestiers, sous le contrôle hiérarchique de la responsable du service SDD, toutes deux basées au siège. Le-la stagiaire sera ensuite basé·e à Trois-Sauts, sous la responsabilité du chef d'antenne et en lien fonctionnel avec le technicien écologie de la délégation Oyapock basé à Camopi Bourg.

Période et durée du stage

6 mois, entre janvier et septembre 2023.

Lieu du stage et conditions de vie

Au démarrage, une phase de préparation se déroulera au siège ainsi qu'une phase de restitution et de reporting en fin de stage.

A mi-stage, une courte période de retour sur le littoral ou à Camopi pourra être envisagée en vue d'une prise de recul du terrain et des besoins logistiques (approvisionnements divers, connexion aux réseaux...etc.).

La plus grande partie du stage se déroulera à Trois-Sauts, commune de Camopi, Délégation territoriale de l'Oyapock. 4 mois environ sont envisagés sur place. 2 missions minimum des encadrants du stage sont prévues sur Trois-Sauts lors de la prise en main du stage sur le terrain et dans le courant/ou fin de stage.

Trois-Sauts est un bassin de vie isolé du Sud de la Guyane. Situé le long du fleuve Oyapock, à la frontière avec le Brésil, le village n'est accessible que par pirogue depuis Camopi, la commune à laquelle est rattachée Trois-Sauts. Selon la saison, il faut entre 6 heures et 2 jours de pirogue entre Camopi et Trois-

Sauts. Trois-Sauts est constitué de plusieurs hameaux dispersés le long du fleuve. Deux épiceries et un restaurant permettent un approvisionnement et une restauration d'appoint. Un dispensaire permet également l'accès aux premiers soins en cas de besoin. Une antenne du PAG marque son implantation physique sur ce territoire. Une équipe de 3 agents dont un chef d'antenne, habitants de Trois-Sauts, sont présents à mi-temps. Cette équipe est placée sous l'autorité hiérarchique du chef de la délégation territoriale de l'Oyapock basé à Camopi. Les agents pourront être mobilisés dans le cadre du stage, notamment pour assurer une médiation linguistique (langue wayampi) avec les habitants.

Le bâtiment du PAG constituera le logement du stagiaire pour la/les périodes de terrain. Il est constitué d'une maison très ouverte à étage avec une « salle hamac » en rez-de-chaussée et une salle de réunion/salle de vie, une cuisine équipée, une salle de bain/sanitaires et des bureaux au premier étage. L'installation électrique solaire du bâtiment permet une utilisation parcimonieuse de l'électricité. L'accès à l'eau dans le bâtiment dépend d'un récupérateur d'eau de pluie. Des bornes d'eau potables et un accès au fleuve proche permettent de compenser un éventuel manque d'eau dans le bâtiment en saison sèche. L'accès internet et au réseau téléphonique est fonctionnel mais aléatoire.

8. Statut, conditions de stage et indemnité

Stagiaire sous convention entre le Parc amazonien de Guyane et l'organisme de l'étudiant.
Temps de travail : 35 heures par semaine.

L'indemnité du stage se fera selon la réglementation en vigueur (3.90€/h à 35h/semaine).
Prise en charge des frais de déplacement / hébergement dans le cadre des activités du stage lors des déplacements au siège à Rémire-Montjoly, sur la base de la grille de remboursement des agents du PAG.

L'établissement de formation d'origine du stagiaire prend intégralement en charge toutes les assurances relatives au stagiaire dans le cadre de la présente mission professionnelle.
Seuls les candidats en capacité de faire signer une convention de stage par leur structure de formation sont pris en considération.

Date limite de candidature : 16/12/2022

Les candidatures (lettres de motivation et *curriculum vitae*) sont à adresser à l'attention de :
Pascal VARDON, directeur du Parc amazonien / 1 rue de la canne à sucre / 9735 Rémire Montjoly

Et à envoyer par courriel à :

Clarisse MARECHAL – Chargée de mission sur les filières bois et produits forestiers

clarisse.marechal@guyane-parcnational.fr

Copie à : François LEMAITRE-ANQUETIL – Responsable des ressources humaines

recrutement@guyane-parcnational.fr